LIVRET D'INFORMATION

Formations pour l'animation, les loisirs et le sport

Filière jeunesse, éducation populaire et sport

2024-2025

jeunes-bfc.fr

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Label Information Jeunesse

info jeunes BFC
EXPLORER LES POSSIBLES

FORMATIONS POUR L'ANIMATION, LES LOISIRS ET LE SPORT

Filière jeunesse, éducation populaire et sport

Pour celles et ceux qui sont attirés par les champs professionnels de l'animation et du sport, les diplômes de la filière jeunesse, éducation populaire et sport permettent de se former pour l'exercice de métiers variés : animateur socio-culturel, éducateur sportif, coordonnateur, entraîneur, directeur de projet ou de structure...

> Les diplômes de la filière jeunesse, éducation populaire et sport 3

Le CPJEPS *3*

Le BPJEPS *4*

Le DEJEPS *4*

Le DESJEPS *5*

> Les possibilités de financement 7

> Utile 8

Les diplômes de la filière jeunesse, éducation populaire et sport

Les formations sont basées sur **le principe de l'alternance** incluant des plages en organisme de formation et des plages en structure ou entreprise. Elles favorisent ainsi l'insertion du stagiaire dans son futur univers professionnel.
Elles sont accessibles à tous, mais selon les spécialités, des **prérequis sportifs** ou un **niveau de qualification** sont nécessaires.
Le diplôme peut être obtenu par la voie de l'**apprentissage**, du **contrat de professionnalisation**, de la **formation professionnelle continue** ou de la **validation des acquis de l'expérience** (VAE).

Les **dossiers d'inscription** sont à retirer directement auprès des **organismes de formation** ; plus d'infos : *foromes.calendrier.sports.gouv.fr /#/formation*

Quatre diplômes professionnels permettent d'exercer les métiers des secteurs de l'animation, des loisirs et du sport.
Pour les différentes formations chaque **candidat** fait l'objet d'un **positionnement** consistant à le situer par rapport **aux attendus du diplôme**, cela en vue d'envisager un **parcours de formation** prenant en compte les **acquis préalables**, **qualifications** ou **expériences**.

Le CPJEPS

Le CPJEPS a remplacé le BAPAAT depuis le 01/09/2019.

Le **certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport**, de niveau 3 (CAP ou équivalent), est le **premier niveau de qualification** pour l'exercice d'une **activité professionnelle** en **responsabilité** à **finalité éducative ou sociale**, en lien avec des activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.
L'inscription en formation est possible à partir de 16 ans.
Le CPJEPS est assorti de la **mention animateur d'activités et de vie quotidienne (AAVQ)**, il permet d'occuper un emploi d'animateur principalement au sein **d'accueils collectifs de mineurs** (accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances), mais également dans toute **structure** organisant des **loisirs** et des activités d'**animation socioculturelle**.

Le CPJEPS AAQV permet de se présenter au **concours**, de catégorie C, d'adjoint territorial d'animation principal de 2e classe.

Le BPJEPS

Le **brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport**, de niveau 4 (baccalauréat), atteste de la possession de compétences professionnelles indispensables à l'exercice du **métier d'animateur, de moniteur ou d'éducateur sportif** dans le champ de la spécialité obtenue.

Le BPJEPS est délivré au titre de la **spécialité animateur** ou de la **spécialité éducateur sportif** et d'une **mention disciplinaire**, **pluridisciplinaire** ou **liée à un champ particulier**, qui peut se décliner en **options**.

Exemple : BPJEPS spécialité éducateur sportif, mention activités de la forme avec 2 options cours collectifs et haltérophilie/musculation.

Sont proposées **34 mentions pour le secteur sportif** et **5 pour le secteur de l'animation**.

Pour accéder à la **formation** il faut réussir des **tests de sélection** et répondre aux **exigences préalables** fixées pour chaque spécialité.

Le BPJEPS permet d'exercer dans une association, un club sportif, une entreprise ou une collectivité territoriale. Son titulaire exerce le métier d'**éducateur sportif** afin d'encadrer des activités physiques de la mention choisie, ou le métier d'**animateur** au travers d'activités scientifiques, techniques, culturelles, d'expression…

Le titulaire d'un BPJEPS peut valider le **certificat complémentaire direction d'un accueil collectif de mineurs**, permettant d'exercer les fonctions de directeur dans un centre de vacances ou de loisirs, ou un accueil périscolaire.

Le BPJEPS permet, selon sa spécialité, de se présenter au **concours** d'animateur territorial et d'éducateur territorial des activités physiques et sportives de la fonction publique territoriale, ainsi qu'au concours d'animateur de la fonction publique hospitalière.

Le DEJEPS

Le **diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport**, de niveau 5 (Bac + 2), est délivré au titre de deux spécialités **perfectionnement sportif** et **animation socio-éducative ou culturelle**, et dans une mention relative à un champ d'activités.

Les **mentions** de la **spécialité perfectionnement sportif** sont actuellement au nombre de **85**.

La **spécialité animation socio-éducative ou culturelle** comporte quant à elle **2 mentions** : développement de projets territoires, réseaux et animation sociale.

L'accès en formation est soumis à la réussite de **tests de sélection** et aux **exigences préalables** fixées par arrêté pour chaque mention.

Le DEJEPS permet d'exercer une activité professionnelle de **coordination** et d'**encadrement** à **finalité éducative** dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles, telle que le métier de **coordonnateur** dans une association, un centre socio-culturel ou une collectivité territoriale, ou celui d'**entraîneur sportif**.

Le DESJEPS

Le **diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport**, de niveau 6 (Bac + 3) est délivré au titre d'une spécialité relative à la **performance sportive** ou à l'**animation socio-éducative ou culturelle**, et d'une mention relative à un champ d'activités.

La **spécialité performance sportive** comporte **82** mentions ; la **spécialité animation socio-éducative ou culturelle** en comporte **1** seule : direction de structure et de projet.

L'accès en formation est soumis à la réussite de **tests de sélection** et aux **exigences préalables** fixées par arrêté.

Le DESJEPS permet d'exercer une activité professionnelle d'**expertise technique** et de **direction** à **finalité éducative** en lien avec des activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles ; il forme des **professionnels** aux fonctions de **directeur de projet** ou **de structure**, de **formateur**, de **directeur sportif**, d'**entraîneur**, amenés à exercer leur mission dans des associations, clubs sportifs, entreprises, collectivités territoriales.

À noter

Une rénovation de l'ensemble des diplômes des métiers du sport et de l'animation est en cours, son application effective est prévue en janvier 2025.

Offre de formation en Bourgogne-Franche-Comté 2023-2024

- **CPJEPS**

Animation d'activités et de vie quotidienne

- **BPJEPS**

Animateur :

- animation culturelle
- animation sociale
- loisirs tout public

Educateur sportif :

- activités aquatiques et de la natation
- activités de la forme
- activités du cyclisme
- activités équestres
- activités gymniques
- activités physiques pour tous
- basket-ball
- golf
- judo-jujitsu
- rugby à XV
- sports de contact et disciplines associées

- **Certificat complémentaire**

(pour les titulaires d'un BPJEPS)

Direction d'un accueil collectif de mineurs

- **DEJEPS**

Animation socio-éducative ou culturelle :

- animation sociale
- développement de projets, territoires et réseaux

Perfectionnement sportif :

- attelages canins
- basket-ball
- cyclisme traditionnel
- natation course
- rugby à XV
- sports équestres
- tennis
- tir à l'arc
- VTT

- **DESJEPS :**

Animation socio-éducative ou culturelle : direction de structure et de projet.

Pour connaître les lieux de préparation des diplômes et suivre l'évolution de l'offre de formation, consultez le site du ministère des Sports : *foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/formation*

Les possibilités de financement

Les **dispositifs** varient selon chaque **situation personnelle**, il est donc important de commencer à étudier ses droits dès l'inscription aux épreuves de sélection afin d'exploiter les possibilités.
Il est également important d'avoir en tête les points suivants :
- le droit à une **rémunération** ou à une **aide financière** n'est pas automatique et les dispositifs ne se cumulent pas de façon systématique ;
- pour chaque type d'aide il faut remplir les **conditions** requises et penser aux éventuels **délais** pour déposer vos dossiers de demande.
Les organismes de formation, les Missions locales, France Travail (ex Pôle emploi), les Associations Transitions Pro, les OPCO ou la DRAJES peuvent renseigner sur les prises en charge du financement des formations.

La prise en charge des frais de formation et les possibilités de rémunération varient selon les statuts.

Statut	Prise en charge des frais pédagogiques de la formation	Rémunération
Contrat d'apprentissage 16-30 ans	OPCO	En fonction de l'âge et de l'ancienneté dans le contrat
Contrat de professionnalisation (CDD ou CDI) 16-25 ans, demandeurs d'emploi de plus de 26 ans	OPCO	Selon l'âge et le niveau de formation
Formation professionnelle continue demandeurs d'emploi	Cofinancement France Travail / Région	
Formation professionnelle continue salariés en projet de transition professionnelle	Association Transitions Pro	Tout ou partie du salaire
Dispositif Sesame 16-25 ans (30 ans entre autres si handicap) en difficulté socio-professionnelle, sous conditions de résidence	Cofinancement de l'Etat, subvention versée à l'organisme de formation	Possible si articulation avec un contrat aidé

À noter : *les formations des filières sport et animation sont finançables grâce au compte personnel de formation (CPF).*
Le CPF permet d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle, plus d'infos : maformation.fr

Utile

Délégation Régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - Drajes - Bourgogne-Franche-Comté

Les compétences de la Drajes portent sur l'animation et la coordination des politiques publiques du sport, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et de l'éducation populaire.
ac-besancon.fr/jeunesse-engagement-et-sports-121485

Site de Dijon
8 rue Daubenton - CS 13 430
21034 Dijon Cedex
Tél : 03 45 58 34 60

Site de Besançon
5 Place Jean Cornet - BP 31 983
25020 Besançon Cedex
Tél : 03 45 58 34 60

ce.drajes.accueil@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

Site du ministère des Sports
sports.gouv.fr > Emplois & Métiers